

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 01 août 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2022-07-04

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quatrième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-deux à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no 1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2022-07-271

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 04 juillet 2022, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 4.5 Invitation au 16^e tournoi de golf annuel de la Fabrique St-André et demande de commandite.**
- 17.1 Résolution pour autoriser le directeur par intérim du Service des incendies à utiliser son véhicule personnel comme véhicule d'urgence.**
- 18.1 Résolution pour mandater le service d'urbanisme de la MRC d'Acton.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-07-272

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2022 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2022.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2022 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère

Johanne Joannette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2022, tels que rédigés par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2022-07-273

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021 DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION BONEMINE D'ACTON VALE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE.

Suite au dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 soumis par la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 tel que soumis; la quote-part de la Ville étant établie à 10 % de 9 587 \$;

D'autoriser le paiement d'un montant total de 958.70 \$, à même le poste budgétaire 02-520-00-970, à la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-07-274

DEMANDE D'UTILISATION DU PARC DONALD-MARTIN PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR DU « RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC D'ACTON ».

Attendu que l'évènement « *Relais pour la vie de la MRC d'Acton* » se tiendra le samedi 10 juin 2023 et que le comité organisateur soumet une demande à la Ville pour utiliser le parc Donald Martin pour la tenue de l'activité;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que les membres du Conseil de la Ville d'Acton Vale voudraient rencontrer le comité organisateur du Relais pour la vie de la MRC d'Acton, afin de connaître leurs besoins et discuter des dates.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-07-275

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FONDATION HONORÉ-MERCIER.

Attendu que le comité organisateur de la Fondation Honoré-Mercier organise, le 27 août prochain, pour une 2^e édition, Le Rallye Gourmand Desjardins;

Attendu que le comité organisateur tient à souligner, cette année, l'inauguration de la toute nouvelle urgence de cedit hôpital et sa nouvelle unité d'intervention brève, ainsi que de souligner les efforts du personnel de la santé;

Attendu que le comité demande à la Ville d'Acton Vale de soutenir ce projet en prenant part à cedit rallye et/ou choisir la commandite *Argent* au montant de 1 000 \$;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la Fondation Honoré-Mercier, à titre de commandite « *Argent* ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-07-276

DEMANDE D'APPUI D'HORIZON SOLEIL.

Attendu qu'Horizon Soleil est un organisme communautaire de travail de rue qui vient en aide aux gens vulnérables ou en rupture sociale et à risque de le devenir;

Attendu que dans le cadre du programme de financement des organismes communautaires de travail de rue en prévention de la criminalité, le ministère de la Sécurité publique demande une lettre d'appui de la part de la Ville qui reconnaît le travail de rue d'Horizon Soleil;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale reconnaît et appui l'organisme communautaire Horizon Soleil pour leur travail de rue auprès des gens vulnérables ou en rupture sociale et à risque de le devenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-07-277

INVITATION AU 16^E TOURNOI DE GOLF DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ ET DEMANDE DE COMMANDITE.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Fabrique St-André, pour la commandite d'un des 27 trous au prix de 100 \$ chacun;

D'autoriser une dépense d'un montant de 130 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à la Fabrique St-André, afin de permettre les inscriptions suivantes :

Une (1) personne au coût de 100 \$ pour le golf, voiturette et souper et une (1) personne au coût de 30 \$ pour le souper. Ce tournoi aura lieu le mercredi 20 juillet 2022 au Club de Golf Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2022-07-278

DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVERSES DE PIÉTONS.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a identifié une situation problématique concernant les traverses de piétons sur une rue appartenant au ministère et que la Ville a soulevé cette problématique au ministère des Transports en septembre 2021;

Attendu que la Route 139, à la hauteur de la 4^e Avenue et de la rue Pelchat, à un débit de circulation (DJMA) supérieure à 5 000;

Attendu que la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports du Québec de procéder à l'analyse pour que soit installé un système de feux rectangulaires à clignotements rapides (FRCR), aux intersections des rues Landry et Pelchat et Landry et 4^e Avenue;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale réitère sa demande au ministère des Transports de procéder à une analyse pour que soient installés, un système de feux rectangulaires à clignotements rapides (FRCR), aux intersections des rues Landry et Pelchat et Landry et 4^e Avenue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Rapport d'intervention du service incendie.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2022-07-279

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-06-2022 au 30-06-2022	66 598.27 \$
• Paiements par AccèsD du 01-06-2022 au 30-06-2022	687 330.80 \$
• Salaires, REER pour le mois de juin 2022	187 841.92 \$
• Liste des remboursements juin 2022 -Loisirs	1 136.00 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de juin 2022	393 105.20 \$
Grand Total	1 336 012.19 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-07-280

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 007-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003, AFIN D'AUTORISER UNE UNITÉ DE TRANSVASEMENT DANS LA ZONE 402, D'ENCADRER L'ENTREPOSAGE DE WAGONS-CITERNES AINSI QUE LES USAGES À L'INTÉRIEUR DE RAYONS DE PROTECTION.

Attendu que le premier projet du règlement 007-2022 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022 par la résolution 2022-06-238;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 22 juin 2022 à 19h;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 007-2022 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin, notamment, d'autoriser une unité de transvasement dans la zone 402, d'encadrer l'entreposage de wagons-citernes ainsi que les usages à l'intérieur de rayons de protection ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-07-281

DEMANDE D'AUGMENTATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE PROCUREUR DE LA COUR MUNICIPALE.

Attendu que Me Bertrand Bergeron agit à titre de Procureur à la Cour municipale et Procureur représentant le Procureur général du Québec, depuis le 1^{er} août 2008;

Attendu que Me Bertrand Bergeron soumet une demande à la Ville d'Acton Vale, afin d'ajuster ses honoraires professionnels à 750 \$ au lieu de 700 \$ dû à l'inflation accélérante de ces dernières années;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement des honoraires de Me Bertrand Bergeron au coût de 750 \$ par séance de cour, plus taxes, à compter du 17 juin 2022, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-120-00-412.

Que les honoraires incluent la préparation des séances de cour ainsi que les déplacements. Aucun autre honoraire ne sera versé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-07-282

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE EXCÉDENTAIRE LIÉE AU CONTRAT DES TRAVAUX DE PAVAGE, EXERCICE 2022.

Attendu que le 7 mars 2022, la Ville d'Acton Vale octroyait le contrat pour l'exécution des travaux de pavages, exercice 2022 à Sintra Inc.;

Attendu un excédent au contrat de 28 853.28 \$ qui provient de l'ajustement du prix du bitume (20 351.98 \$) et de la modification des longueurs de pavage (8 501.30 \$);

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense excédentaire d'un montant 28 853.28 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, à Sintra Inc.;

De financer cette dépense tel que prévu à la résolution 2022-03-087.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-07-283

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA.

Attendu que le 23 juin 2022 à 11 h, à l'Hôtel de Ville, a eu lieu l'ouverture de soumissions pour l'exploitation du restaurant de l'aréna;

Attendu que DEUX (2) fournisseurs se sont procuré les documents de soumissions et que la Ville a reçu UNE (1) seule soumission;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme soit : Brigitte Cusson,

au coût de 704.50 \$ par mois, plus taxes, pour l'exploitation du restaurant de l'aréna pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-07-284

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION D'UN PUMPTRACK.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour la conception et la construction d'un pumtrack.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-07-285

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE RELATIVE À L'APPLICATION DU PROGRAMME « MUNICIPALITÉ ECON'EAU » À INTERVENIR AVEC RÉSEAU ENVIRONNEMENT ET AUTORISER LE PAIEMENT.

Attendu que le programme vise à accompagner les efforts des municipalités en matière d'économie d'eau potable, notamment en valorisant leurs initiatives et accompagnant leurs démarches;

Attendu que cette intégration se fait essentiellement par le personnel de la Municipalité basée sur le dépistage et la bonne connaissance de la démarche d'économie d'eau de la Municipalité avec le support du Programme;

Attendu que la Municipalité participe volontairement au Programme;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser madame Nathalie Ouellet, directrice générale et monsieur Jean-François Pereira, assistant, Traitement des eaux à signer l'entente à intervenir avec Réseau Environnement;

D'autoriser une dépense d'un montant de 450 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-412-00-494 pour l'adhésion au programme « ECONEAU » de juillet à décembre 2022;

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 150 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-412-00-494 à titre de coût annuel pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-07-286

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM DU SERVICE DES INCENDIES À UTILISER SON VÉHICULE PERSONNEL COMME VÉHICULE D'URGENCE.

Attendu la demande du directeur par intérim du Service des incendies afin d'utiliser son véhicule personnel en tant que véhicule d'urgence;

Attendu que seul le véhicule du directeur par intérim du Service des incendies peut être reconnu comme véhicule d'urgence auprès de la SAAQ;

Attendu que ledit véhicule est fréquemment en déplacement sur le territoire de la Ville;

Attendu que lors d'un appel d'urgence, la rapidité d'intervention du directeur par intérim du Service des incendies peut être améliorée par la reconnaissance de son véhicule personnel en véhicule d'urgence;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le directeur par intérim du Service des incendies à utiliser son véhicule personnel comme véhicule d'urgence, seulement dans les cas où il n'est pas déjà présent à la caserne lors d'un appel pour intervention et d'autoriser la dépense d'inspection annuelle à même le poste budgétaire 02-220-00-525 ainsi que les montants supplémentaires liés à l'immatriculation et l'assurance d'un véhicule d'urgence par rapport à un véhicule de promenade.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur les demandes de dérogations mineures apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Rs.2022-07-287

RÉSOLUTION RELATIVE À DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 – 795, 4^E RANG.

Attendu que des demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 069-2003 ont été soumises par le propriétaire du 795, 4^e Rang concernant un projet de construction d'un garage résidentiel dont la superficie ainsi que la hauteur seraient dérogatoires au règlement de zonage 069-2003, articles 7.2.1.2 et 7.2.1.3;

Attendu que le garage projeté aurait une superficie de 102.37 m² alors que l'article 7.2.1.2 du règlement de zonage stipule que pour un bâtiment accessoire résidentiel isolé implanté sur un terrain d'une superficie de 2 000 m² et plus, la superficie maximale permise est de 90 m², soit un excédent dérogatoire de 12.37 m² au niveau de la superficie;

Attendu que le garage projeté aurait une hauteur de 6.09 m alors que l'article 7.2.1.3 du règlement de zonage stipule que la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire résidentiel isolé est de 5.5 m, soit un excédent dérogatoire de 0.59 m au niveau de la hauteur;

Attendu que dans la présentation de sa demande, le propriétaire n'a exprimé aucun motif pouvant justifier que lui soient accordées les dérogations mineures demandées;

Attendu que la réglementation ne cause aucun préjudice sérieux au demandeur et qu'il lui serait possible de construire un garage résidentiel en respectant les dispositions réglementaires applicables;

Attendu que le fait d'accorder les dérogations demandées causerait un précédent qui n'est pas souhaitable pour l'application future de la réglementation;

Attendu la recommandation 035-2022 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 15 juin 2022, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande de revoir le règlement;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

De ne pas accepter la recommandation 035-2022 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder les dérogations mineures demandées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-07-288

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE SERVICE D'URBANISME DE LA MRC D'ACTON.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'accepter la recommandation no. 035-2022 telle qu'émise par le Comité Consultatif d'Urbanisme;

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton pour rédiger un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no. 069-2003, afin de modifier la superficie maximale permise pour un bâtiment accessoire isolé situé sur un terrain de 2 000 m² et plus pour y ajouter un échelon au tableau de l'article 7.2.1.2 paragraphe A qui, à titre d'exemple, permettrait une superficie supérieure pour un bâtiment accessoire isolé situé sur un terrain de plus de 5 000 m².

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... **VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

Mme Jessica Lacasse	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il eu des engagements écrits par Trackvale et pourquoi ces engagements ne sont pas ajoutés au règlement ? • Est-ce que tous les résidents d'un immeuble ont droit de vote ou seulement une personne par immeuble?
M. André Dépôt	<ul style="list-style-type: none"> • Demande une présence policière sur la rue Marc-Aurèle (entre de Roxton et Bonin) puisqu'il y a vitesse excessive. • Soulève une problématique concernant la poussière fait par les camions à l'entreprise Gaudet, et une problématique concernant le bruit durant la nuit par les employés durant leur pause. • Demande si les camions réfrigérés peuvent fonctionner toute la nuit.
Mme Sylvie Miclette	<ul style="list-style-type: none"> • Demande si ce sont toutes les zones qui peuvent voter.
M. Michel Gazaille	<ul style="list-style-type: none"> • Demande quand la zone de 70 km sera installée sur la Route 116 (rue Daigneault) et s'il y peut y avoir plus de présence policière.

Mme France Rondeau	<ul style="list-style-type: none">• Demande si la Ville a calculé la valeur des résidences dans la zone à risque et si Trackvale s'engage à défrayer les coûts si tragédie il y a.
--------------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 40.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures quarante minutes (20 :40).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date